

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

**DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES**  
**Sous-direction des ressources humaines des greffes**  
Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle (RHG1)

Paris, le 25 septembre 2024

Circulaire  - Note

N° téléphone : 01.70.22.90.93

Adresse électronique : rhg1.dsj-sdrhg@justice.gouv.fr

**Le garde des sceaux,  
ministre de la justice**

à

**Monsieur le premier président de la Cour de cassation  
Monsieur le procureur général de ladite cour**

**Mesdames les premières présidentes et messieurs les premiers présidents des cours d'appel  
Mesdames les procureures générales et messieurs les procureurs généraux près lesdites cours**

**Monsieur le président du Tribunal supérieur d'appel  
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal**

**Madame la directrice de l'École nationale de la magistrature  
Madame la directrice de l'École nationale des greffes**

*Pour information*

N° note : **SJ-24-265-RHG1/25.09.24**

Mots clés : Directeur des services de greffe – A2023C01 – ENG – Ecole nationale des greffes.

Titre détaillé : **Liste des postes offerts aux directeurs des services de greffe stagiaires de la promotion A2023C01.**

Texte(s) source(s) :

Publication : INTRANET – temporaire jusqu'au 31 janvier 2025.

Sous-direction des ressources humaines des greffes  
Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle (RHG1)

Paris, le 25 septembre 2024

Affaire suivie par Kariatou BADJI  
Cheffe du pôle de la gestion des personnels de catégorie A  
et Valentine CHADELAUD, gestionnaire RH en charge du suivi des stagiaires  
pole-a.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr

Le garde des Sceaux,  
ministre de la Justice

à

Monsieur le premier président de la Cour de cassation  
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames les premières présidentes et messieurs les premiers  
présidents des cours d'appel  
Mesdames les procureures générales et messieurs les procureurs  
généraux près lesdites cours

Monsieur le président du Tribunal supérieur d'appel  
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Madame la directrice de l'École nationale de la magistrature  
Madame la directrice de l'École nationale des greffes

**Objet : Liste des postes offerts aux directeurs des services de greffe stagiaires de la promotion  
A2023C01**

J'ai l'honneur de vous faire connaître la liste des **208** postes offerts aux directeurs des services de greffe stagiaires de la promotion A2023C01, dont la titularisation et l'affectation interviendront, par principe, le 3 janvier 2025.

Afin de déterminer cette liste, il a notamment été tenu compte :

- des postes laissés vacants à l'issue de la campagne de mobilité des directeurs des services de greffe du premier semestre 2024 (prise de fonction au 01/09/2024) ;
- de la cartographie cible des emplois d'encadrants ;
- des départs prévisibles afin de réduire la vacance de postes ;
- du manque d'attractivité de certaines juridictions.

Je vous précise qu'au regard des perspectives de départ au cours de l'année 2024 ou pour soutenir certaines structures, certaines juridictions bénéficient de surnombre en gestion afin d'anticiper les départs potentiels et renforcer l'encadrement. Ces surnombres de gestion ne modifient pas la cartographie cible des emplois d'encadrants.

Je vous informe que les postes sur les ressorts parisiens des départements de l'Île-de-France bénéficient d'un régime indemnitaire égal à celui de l'administration centrale. En outre, les postes sur le ressort du département de la Seine-Saint-Denis bénéficient également du dispositif de fidélisation prévu par le décret n° 2020-1299 du 24 octobre 2020 portant création d'une prime de fidélisation territoriale dans la fonction publique de l'Etat.

Dans le cadre de l'accompagnement des magistrats et fonctionnaires affectés en sortie d'école ou en mobilité sur un poste des services judiciaires en outre-mer et en Corse, la direction des services judiciaires propose dorénavant un accompagnement matériel renforcé visant à faciliter le déménagement et l'installation sur place. Vous trouverez en annexe de la présente note une fiche de présentation des prestations proposées.

En outre, en application de l'article L512-21 du code général de la fonction publique et des lignes directrices ministérielles de gestion des mobilités 2022, la direction des services judiciaires appliquera aux directeurs des services de greffe qui rejoindront le département de Mayotte un critère prioritaire subsidiaire de mobilité à l'issue de leur séjour : ainsi, s'ils exercent pendant une durée minimale de trois ans à Mayotte, sans être bénéficiaire de leurs centres d'intérêts matériels et moraux (CIMM) dans ces départements, ils seront prioritaires pour obtenir le poste de leur choix parmi ceux publiés à la mobilité, hors priorités légales.

Je vous prie bien vouloir en assurer la diffusion auprès des chefs de juridiction et des directeurs de greffe concernés afin de prendre toute disposition utile, ainsi qu'à l'ensemble des directeurs des services de greffe placés sous votre autorité.

**Par déléation,  
P/ le directeur des services judiciaires,  
La sous-directrice des ressources humaines des greffes,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvie', with a horizontal line underneath.

**Sylvie BERBACH**